

**PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS
DE L'ÉLECTION PARTIELLE POUR LE REMPLACEMENT
DE REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS
DU COLLÈGE B
AU CONSEIL D'UFR SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (SHS)**

LE PRÉSIDENT

- Vu le code de l'éducation, livres VI et VII, et notamment les articles D 719-1 à D 719-40, fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des EPSCP ainsi que des modalités de recours contre les élections,
- Vu les statuts de l'université modifiés et approuvés en date du 21 mai 2019,
- Vu les statuts de l'UFR SHS approuvés par le conseil d'administration du 26 février 2019,
- Vu l'arrêté du président n°2021-01-DAGAP du 4 janvier 2021 portant organisation d'une élection partielle pour le remplacement de représentants des personnels du collège B au conseil d'UFR SHS abrogeant l'arrêté n°2021-25-DAGAP du 17 décembre 2020,
- Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin en date du 28 janvier 2021,

ARRÊTE

Article 1

Sont proclamés les résultats du scrutin pour le remplacement de deux représentants des personnels du collège B au conseil d'UFR SHS qui a eu lieu le 28 janvier 2021 (en annexe).

Article 2

Le présent arrêté sera affiché en zone présidence et dans le hall de l'UFR SHS.

Il sera également consultable dans le recueil des actes et des décisions à la rubrique « actes réglementaires » sur le site internet de l'université par le menu accès rapide ou via la plateforme e-Doc de l'université – Affaires Juridiques – rubrique « actes réglementaires ».

Il sera transmis à monsieur le Recteur de Région académique, Chancelier des Universités.

Article 3

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 29 janvier 2021
Le Président d'Avignon Université,

Philippe ELLERKAMP



AVIGNON UNIVERSITÉ
74, rue
Louis Pasteur
84029 AVIGNON
CEDEX 1

Pièce jointe : Résultats du scrutin du 28 janvier 2021.

PROCLAMATION DES RÉSULTATS
ÉLECTION PARTIELLE AU CONSEIL D'UFR SHS
COLLÈGE B

RÉSULTATS du SCRUTIN du 28 janvier 2021

Nombre d'électeurs inscrits :	26		
Nombre de votants :	13		
Bulletins blancs et nuls :	-	<u>QUOTIENT</u> <u>ÉLECTORAL</u>	6,5
Suffrages exprimés :	13		
Nombre de sièges titulaires à pourvoir	2		

ATTRIBUTION DES SIÈGES

LISTES	NOMBRE DE SIÈGES
Liste incomplète et sans intitulé Candidate : MARCHIS MOUREN Laure	1
Liste incomplète et sans intitulé Candidat : REDJIMI Mounir	1

SONT PROCLAMÉS ÉLUS :

LISTES	ÉLUS
Sans intitulé	MARCHIS MOUREN Laure
Sans intitulé	REDJIMI Mounir